

COMMUNE DE DUNIERES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal du 9 octobre 2025, la commune de Dunières s'est prononcée sur les objectifs de la modification n°1 du Plan Local d'urbanisme. Les principaux objectifs sont les suivants :

- Augmentation des possibilités de construction au sein du STECAL « Ad » pour permettre l'extension de la déchèterie ;
- Ajout d'un changement de destination en zone agricole permettant l'installation d'une entreprise locale ;
- Création d'un STECAL permettant l'extension d'une exploitation forestière existante ;
- Redélimitation de la protection des rez-de-chaussée commerciaux du centre-ville au règlement écrit et graphique ;
- Modification des règles d'implantation des constructions en zone Agricole ;
- Modification des règles d'implantation des constructions en zones UB et UE ;
- Modifications des articles 1, 2, 4, 5 et 6 du règlement écrit afin d'apporter des clarifications, préciser les règles architecturales, corriger une coquille relative aux bureaux en zone UI et clarifier les règles concernant annexes et extensions ;
- Modification des règles de hauteur des constructions forestières en zone N pour répondre à des besoins identifiés.

Le projet de dossier de la procédure sera consultable durant 17 jours sur le site de la commune www.dunieres43.fr, en mairie de Dunières aux heures et jours habituels d'ouverture du public, du :

Lundi 12/01/2026 à 9h au mercredi 28/01/2026 à 17h

M. Joël ROCHE, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif.

Il sera possible de consulter le dossier d'enquête et de rencontrer le commissaire-enquêteur lors des permanences programmées :

- Le lundi 12/01/2026 de 14h à 16h en mairie de Dunières (salle des permanences)
- Le mardi 20/01/2026 de 9h à 12h en mairie de Dunières (salle des permanences)
- Le mercredi 28/01/2026 de 14h à 16h en mairie de Dunières (salle des permanences)

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre papier disponible en mairie de Dunières ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur en mairie, 2 Place de l'Hôtel de Ville – 43220 DUNIERES,
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dunieres43.fr

Toute information relative au dossier de concertation peut être demandée à la Mairie de Dunières – Service urbanisme, au 04 71 66 80 35 ou par mail [urbanisme@dunieres43.fr]

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Dunières, à la Préfecture de la Haute-Loire, et sur le site internet de la commune pendant un an après la date de clôture de l'enquête (obligation légale).